

DIRECTIVES CONCERNANT LA POLITIQUE

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Administration portuaire de Montréal s'est récemment dotée d'une nouvelle politique d'investissement communautaire pour encourager les retombées importantes dans trois secteurs liés au développement de la grande région de Montréal et de Contrecoeur.

Nous vous invitons à faire parvenir votre demande de don ou de commandite en vous assurant de respecter les critères décrits ci-dessous et d'inclure toutes les informations demandées, nous permettant ainsi d'évaluer votre projet.

Les secteurs supportés

L'APM évaluera **seulement** les demandes de partenariat pour des projets ayant le potentiel de démontrer un grand impact dans **au moins un des secteurs suivants** :

- **Développement socio-économique des régions de Montréal et de Contrecoeur**
 - o en créant des emplois ;
 - o en rehaussant l'employabilité de ses citoyens ;
 - o en promouvant la persévérance scolaire ;
 - o en encourageant l'entrepreneuriat et le leadership ; et
 - o en s'adressant aux causes fondamentales de la pauvreté.

- **Éducation reliée aux carrières maritimes**
 - o les projets de sensibilisation aux carrières maritimes et portuaire ;
 - o les programmes de formation ; et
 - o les initiatives d'intégration au marché du travail de la main-d'œuvre spécialisée.

- **Environnement**
 - o la sensibilisation ;
 - o la protection ; et
 - o la restauration/embellissement des milieux naturels.

Critères administratifs

Avant de formuler votre demande, veuillez vous assurer que cette dernière est **conforme à tous les critères administratifs** de dons et de commandites de l'APM.

- L'organisme détient un statut officiel et un numéro d'enregistrement d'organisme sans but lucratif ou d'organisme public ;
- L'activité pour laquelle l'organisme demande un don ou une commandite sera tenue sur le territoire du Grand Montréal, incluant Contrecoeur, et de la province ;
- Le bénéficiaire de la demande est un groupe d'individus (non un seul individu) ;
- L'organisme démontre une saine gestion et peut fournir des états financiers annuels sur demande, s'il y a lieu, vérifiés ;
- L'organisme a un conseil d'administration composé majoritairement de membres indépendants ;
- L'organisme accepte que l'APM exploite son association à l'activité ou à l'organisme.

Instructions pour formuler votre demande

Informations requises

Tous les documents de demandes doivent inclure les informations ci-dessous :

<p>Informations administratives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom officiel de l'organisme • Numéro d'enregistrement d'organisme charitable • Année d'enregistrement • Brève description/mission de l'organisme • Nom du requérant, titre, numéro de téléphone, courriel • Adresse complète de l'organisme • Site Internet
<p>Informations à propos du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom du projet • S'agit-il d'un don ou d'une commandite? • Description du projet
<p>Critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel(s) secteur(s) supporte le projet dont il est question? • Où sera tenu le projet (région bénéficiaire ou de l'événement)? • Combien de personnes y participeront et/ou seront affectées par le projet? • Quel est l'impact attendu par l'initiative? • S'agit-il d'un programme continu, récurrent ou une première? (s'il s'agit d'une première, avez-vous déjà exécuté des projets similaires?) • Est-ce que vous avez d'autres partenaires contributeurs? • Quelle visibilité offrez-vous à vos partenaires? • Est-ce que l'initiative offre l'opportunité aux employés de l'APM de participer?
<p>Budget</p>	<p>Veillez inclure un budget simple à votre document (montants et échéanciers s'il y a lieu)</p>
<p>Rapports</p>	<p>(DONS) Serez-vous en mesure de fournir un rapport d'impact (simple) après l'utilisation des fonds? Si oui, à quelle date approximative?</p> <p>(COMMANDITES) Serez-vous en mesure de fournir un rapport de la visibilité obtenue après l'événement? Si oui, à quelle date approximative?</p>

Veillez noter que si votre candidature est acceptée, l'APM pourra demander une copie de vos états financiers les plus récents, une liste de membres du Conseil d'administration et/ou un budget plus détaillé, tel que requis.

Veillez vous assurer de nous faire parvenir votre demande **au moins 60 jours avant la date** de l'événement ou du début anticipé du projet, à l'adresse courriel : investcomm@port-montreal.com